



FORMATION INITIALE « ACTEUR PRAP 2S »

Prévention des risques liés à l'activité physique secteur 2S (sanitaire et Sociale)



limité à 10 participants par groupe

Formation assurée par formateurs titulaires du certificat "Formateur PRAP 2S", certifié INRS



Sans pré-requis
Toutes personnes ayant des activités de soins et d'aide



28 heures soit 4 jours (2 j + 2 j) non consécutifs



Accès PMR

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES :

> Etre capable de contribuer à la mise en œuvre de la PRAP, en proposant, de manière concertée, des améliorations techniques et organisationnelles et en maîtrisant les risques sur lesquels il a possibilité d'agir.

CONTENU DE LA FORMATION :

> **Se situer en tant qu'acteur de prévention des risques liés à l'activité physique dans son entreprise ou son établissement :**

- Comprendre l'intérêt et les enjeux de la démarche de prévention et ses acteurs
- Connaître le phénomène d'apparition du risque et les risques de son métier
- Définitions et statistiques AT/MP/Accident de trajet

> **Observer et analyser sa situation de travail en s'appuyant sur le fonctionnement du corps humain, afin d'identifier les différentes atteintes à la santé susceptibles d'être encourues**

- Anatomie du corps humain et ses limites
- Troubles musculo-squelettiques et atteintes à la santé
- Eléments déterminants de l'activité, facteurs aggravants et facteurs de risque

> **Participer à la maîtrise du risque dans son entreprise ou son établissement**

- Proposer des améliorations de sa situation de travail
- Faire remonter l'information aux personnes concernées

> **Accompagner à la mobilité de la personne aidée, en prenant soin de l'autre et de soi**

- Analyser systématiquement chaque situation d'accompagnement
- Evaluation et prise en compte des capacités de la personne aidée à prendre part à son déplacement, et des risques pour le réaliser
- Assistance humaine sans portage délétère, ainsi que la mise en œuvre d'une aide technique compensant uniquement les capacités abolies.

EVALUATION ET CERTIFICATION :

> Un certificat « Acteur PRAP 2S » sera délivré au candidat ayant participé à l'ensemble de la formation et ayant satisfait aux épreuves certificatives conformément au référentiel de compétences. Il est délivré pour 24 mois.

> Prolongation du certificat conditionné par le suivi d'un MAC Acteur PRAP 2S tous les 24 mois.

> Evaluation à chaud de la formation.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES :

- > Diaporama.
- > Exposés/débats.
- > Apprentissage des techniques de manutention d'objets inertes.
- > Evaluations formatives.
- > Evaluations certificatives.
- > Application en entreprise pendant l'intersession estimée à 4 heures.

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS :

> Pour l'ouverture des sessions, le délai d'accès maximum est de 21 jours.

> L'inscription s'effectue dans l'onglet nous contacter sur notre site internet : www.prevst18.fr

ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES HANDICAPÉES :

> Nos formations étant dispensées au sein des locaux de l'APST18, nos conditions d'accueil sont accessibles aux personnes en situation de handicap.